

Rabat, le 02/07/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N°11 /15

L'ONSSA poursuit le contrôle sanitaire des produits alimentaires pour la 2^{ème} semaine du mois sacré de Ramadan 1436

Dans le cadre des dispositifs de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires mis en place par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), les services de contrôle de l'ONSSA poursuivent pour la deuxième semaine du mois sacré de ramadan leurs actions de contrôle sanitaire renforcé des produits alimentaires les plus consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Le bilan des actions de contrôle réalisées au cours de cette deuxième semaine se résume comme suit :

- A l'importation, **36 600 t** de divers produits alimentaires d'origines animale et végétale ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'office aux différents postes frontaliers ;
- Sur le marché local, les brigades de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **1 933** sorties de contrôle sur le terrain dont **1 010** en commissions provinciales et préfectorales. Lors de ces sorties, **254** procès verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses et **90** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis. De même, des actions de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetage et des conditions d'hygiène ont été également menés au profit des consommateurs et des professionnels.

Ces investigations ont abouti à la saisie et à la destruction de **310 tonnes** de produits impropres à la consommation, dont notamment : **51 t** de dattes, **19 t** de farine, **709 kg** de fruits secs, **15 t** de préparations sucrantes, **16 t** de boissons et d'huiles alimentaires, **22 t** de viandes et produits à base de viandes, **43.5 t** de produits de la pêche et **5.5 t** de produits laitiers (principalement le beurre).

Ce qui porte le total de produits alimentaires d'origines animale et végétale saisis et détruits, depuis le début du mois sacré de Ramadan, par les inspecteurs de l'ONSSA à **926 tonnes**.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

www.onssa.gov.ma

- Contact : K. ZOUINE
- Tél : **06 73 99 78 38**
- Email : karima.zouine@onssa.gov.ma
- communication@onssa.gov.ma